

BAREME

MOUVEMENT INTRA ACADEMIQUE 2021

Abréviations : **ETA** établissement **COM** Commune **GEO** Groupe de communes

O l'élément de barème s'applique à ce type de vœu

N l'élément de barème ne s'applique pas à ce type de vœu

ELEMENTS DE BAREME	TYPES DE VOEU		
	ETA	COM	GEO

<u>ELEMENTS COMMUNS</u>			
<p>ANCIENNETE DE SERVICE (ECHELON)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Classe normale :-14 points du 1^{er} au 2^{ème} échelon+ 7 points par échelon à partir du 3^è échelon acquis au 31 août 2020 par promotion, au 1^{er} septembre 2020 par classement initial ou reclassement - Hors classe : échelon HCx7 + 56 points forfaitaire (CERTIFIE, PLP et PEPS) - AGREGES : échelon HCX7 + 63 points forfaitaires <p>Les agrégés HC au 4^{ème} échelon pourront prétendre à 98 points dès lors qu'ils ont 2 ans d'ancienneté dans cet échelon)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Classe exceptionnelle : échelon de la CEx7 + 77 points forfaitaires (bonification plafonnée à 98 points) 	O	O	O
<p>ANCIENNETE DANS LE POSTE au 31.08.2021</p> <ul style="list-style-type: none"> - 20 points par année de service dans le poste actuel ou en poste à Mayotte en qualité de titulaire ou dans le dernier poste occupé avant une disponibilité, un congé ou une affectation à titre provisoire (+50 points supplémentaire par tranche de quatre années d'ancienneté dans le poste ou en surnombre) 	O	O	O
<p><u>SITUATION FAMILIALE OU CIVILE</u></p> <p>RAPPROCHEMENT DE CONJOINTS OU AUTORITE PARENTALE (n'exerçant pas dans le même groupe de commune)</p> <ul style="list-style-type: none"> - 150,2 points forfaitaires - 100 points par enfant à charge de moins de 18 ans <i>au 1^{er} septembre 2021 la situation justifiant le rapprochement doit être effective au 1^{er} septembre 2021</i> - Les parents isolés peuvent se prévaloir des mêmes dispositions (150 points sur le vœu 1) 	N	O	O
	O Voëu1	O Voëu1	O Voëu1

MUTATION SIMULTANEE (vœux larges) <ul style="list-style-type: none"> - 80 points, entre conjoints, partenaires de PACS ou agents ayant au moins un enfant reconnu par les deux parents 	N	O	O

<u>SITUATION INDIVIDUELLE</u>			
STAGIAIRES-LAUREATS DE CONCOURS <ul style="list-style-type: none"> - Bonification STG jusqu'à Ech 3 =150pts; Ech 4=165pts; Ech 5 et + = 180 pts. - 0,1 point pour les STG ayant demandé en 1^{er} vœu son étab de stage. 	O	O	O
AFFECTATION EN REP OU REP+ <ul style="list-style-type: none"> - 400 points REP+(5 ans continus et effectifs) - 400 points REP REP+ (si changement affectation avant 01/09/2019) - 200 points REP (5 ans continus et effectifs) - 200 points REP+ REP (si changement affectation avant 01/09/2019) 	O	O	O
AFFECTATION SUITE A MESURE DE CARTE SCOLAIRE A LA RENTREE 2020 <ul style="list-style-type: none"> - Agent titulaire dont le poste est supprimé, fermé, suite à une ouverture d'établissement et/ou transfert de discipline : 1500 points - Agents touchés précédemment par une mesure de carte scolaire et qui ont été réaffectés dans un autre établissement bénéficiant également d'une bonification de 1500 points pour y retourner, à condition d'en faire la demande. 	O	O	O
	O	O	O
AFFECTATION EN SURNOMBRE SUR UNE AUTRE DISCIPLINE <ul style="list-style-type: none"> - 500 points par an 	O Voeu1	O Voeu1	O Voeu1
PROFESSEURS AGREGEES <ul style="list-style-type: none"> - 100 points de majoration pour les vœux portant exclusivement sur des lycées 	O	O	O
REINTEGRATION APRES DISPONIBILITE DE DROIT <ul style="list-style-type: none"> - 1000 points (sauf en cas d'interruption) 	O	O	O
AFFECTATION SUITE CHANGEMENT DE DISCIPLINE <ul style="list-style-type: none"> - 1000 points sur l'établissement d'affectation de la discipline d'origine et sur vœux larges correspondant à la zone géographique de son 1^{er} vœu 	O Voeu1	O Voeu1	O Voeu1
AFFECTATION SUITE CHANGEMENT DE CORPS <ul style="list-style-type: none"> - 1000 points sur l'établissement de stage et sur vœux larges correspondant à la zone géographique se don 1^{er} vœu 	O Voeu1	O Voeu1	O Voeu1
SITUATION HANDICAP La bonification attribuée pour les situations Handicap ne sera accordée que sur les vœux larges <ul style="list-style-type: none"> - 100 points si RQTH - 1000 points sur avis médical 	N	O	O
VŒU PREFERENTIEL <ul style="list-style-type: none"> - 20 points par an à compter de la 2^{ème} expression consécutive du même 1^{er} vœu plafonnée à 100 points (non cumulable avec les bonifications familiales) 	N	O Voeu1	O Voeu1